

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 17/10/2016

Présents

Mme le Maire de Saint-Sauveur/Tinée

Mme RIBEROLLE : Représentante des Parents d'élèves

M. HENRICY: Représentante des Parents d'élèves

Mme MALLET : Directrice

Mme LALANNE : Enseignante

Les effectifs

L'école compte à ce jour 39 élèves, qui se répartissent comme suit:

4 PS, 6 MS, 6 GS, 3 CP, 5 CE1, 7 CE2, 3 CM1, 5 CM2.

Les PS, MS, GS, CP sont dans la classe de Mlle MALLET tandis que les CE1, CE2, CM1, CM2 sont dans la classe de Mme LALANNE.

L'année prochaine nous attendons 3 PS, ce qui, compte tenu du départ des 5 CM2, devrait porter l'effectif à 37 élèves.

Valider le règlement Intérieur et l'organisation du soutien scolaire

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement départemental.

Le Conseil valide le règlement intérieur.

L'organisation des APC se fait cette année :

- 1 fois par semaine le mardi de 15h15 à 16h15 pour Mme Lalanne durant toute l'année.

- le mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h15 pour Mme Mallet du début de l'année jusqu'au milieu de la 2ème période.

Ce sont des heures qui permettent de prendre les élèves en petits groupes.

La présentation du PPMS

Mme Mallet rappelle les principaux points du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Incendie : les élèves sont évacués au bas du bâtiment.

.

Tremblement de terre : on se met à l'abri sous la table en se protégeant les carotides et on sort dès que le tremblement cesse.

Confinement en cas de pollution : les élèves restent dans les classes. Il est demandé aux parents de ne pas se déplacer pour venir récupérer leurs enfants, au risque de les mettre en danger.

Conduite à tenir en cas d'intrusion.

Les élèves sont réunis en silence dans le dortoir dans lequel sont stockées la mallette PPMS et des bouteilles d'eau.

Il serait souhaitable d'organiser une réunion avec le gendarme référent, Mme le Maire et l'équipe enseignante afin de vérifier la pertinence de notre PPMS.

L'école a organisé un exercice d'évacuation en cas d'incendie ainsi qu'un exercice de mise en sécurité en cas d'intrusion extérieure.

La présentation projet d'école

Le projet d'école a été renouvelé l'année dernière. Il sera effectif pour 3 ans.

Les enseignantes le présentent en détail aux membres du Conseil.

Décliné en 3 axes, il peut se résumer comme ci-après :

- **Axe 1** : mieux former pour mieux réussir l'école
 - . favoriser le travail en équipe, construire des outils communs, développer des projets communs avec le collège,
 - . assurer un accompagnement personnalisé des élèves, organiser des temps de décrochage pour les élèves si cela est nécessaire, différencier les tâches en cas de besoin, favoriser la manipulation en cycle 1 et 2,
 - . intégrer les TICE dans les apprentissages,
 - . développer des projets motivants pour les élèves.

- **Axe 2** : mieux accueillir pour assurer l'équité de l'école
 - . apprendre à résoudre les conflits sans agressivité, développer les débats autour du « vivre ensemble », préparer les élèves à avoir un comportement citoyen, concevoir une charte de la laïcité de notre école, développer la solidarité entre élèves.

- **Axe 3** : favoriser une meilleure ouverture à l'école : construire et développer des parcours éducatifs dans divers domaines (citoyen, artistiques et culturel, santé).

Le prolongement du parlophone à l'extérieur du préau

Suite au plan vigipirate, le portail d'entrée est maintenu fermé durant le temps scolaire.

Le prolongement du parlophone à l'extérieur des grilles devrait se faire d'ici la fin de l'année.

Les sorties au ski

Cette année, les sorties au ski se dérouleront au deuxième trimestre durant 8 séances à la Colmiane. Mme LALANNE accompagnera 23 enfants c'est à dire les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Néanmoins la demande a été faite de doter tous les enfants de l'école du matériel par le Conseil général, y compris les maternelles pour lesquels les parents le souhaitaient.

Il serait souhaitable que 2 parents agréés puissent nous accompagner à chaque séance.

Nous rappelons que les enfants bénéficient, grâce au Conseil Général du matériel de ski le week-end et les vacances scolaires.

Ces sorties se dérouleront les lundis après-midi à partir du **11 janvier 2017** soit les :

- 9, 16, 23, 30 janvier
- 6, 27 février
- 6, 13 mars

Ces jours-là, nous avons demandé à l'Inspection un changement d'horaires de classe pour toute l'école comme suit:

matin : 9h-11h30

après-midi : 13h (départ au ski) - 16h30

Il est rappelé que le financement est partagé comme suit:

- le transport le coût du forfait par les communes,
- les moniteurs ESF et l'équipement par le Conseil Général.

Les interventions d'un professeur de musique

Au deuxième semestre, chaque classe bénéficiera de l'intervention d'un professeur de l'école Départementale de musique. Nous remercions Mme le Maire pour le financement de ces séances.

Chaque classe travaillera selon un thème particulier.

La création du site Internet

Comme nous l'avons évoqué dans le projet d'école, l'école va créer cette année son site internet. Nous avons décidé de ne pas nommer les élèves. Les productions seront donc « anonymes »

Il sera effectif prochainement. Une note d'informations sera transmise aux parents.

Le concours de dessin et la lettre au Père Noël

Cette année encore, la Mairie organise le concours de dessin. Chaque élève produira un dessin sur le thème « les Noëls du monde ». Un jury désignera un gagnant par tranche d'âge.

Les élèves auront 3 cartes de vœux décorées de leur propre dessin.

Par ailleurs les élèves sont invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte située sur la place de la Mairie.